

L'industrie gazière appelle le gouvernement à tirer les conclusions de l'étude AIE/RTE pour garantir la flexibilité du système électrique

L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont publié le 27 janvier dernier une étude portant sur la faisabilité technique d'un mix électrique majoritairement renouvelable, d'ici à 2050. Le ministère de la Transition écologique salue un « moment copernicien pour le monde de l'énergie ». À y regarder de plus près, les choses semblent bien plus complexes et conditionnées à la mise en œuvre de « sources de flexibilité ».

La dernière publication de l'AIE et de RTE évalue la faisabilité d'un scénario 100 % électrique, majoritairement renouvelable, sans en mesurer les conséquences environnementales, sociales et économiques. Ce point est parfaitement reconnu par les auteurs de l'étude et ne permet donc pas d'estimer le bienfondé de la mise en œuvre d'un tel scénario.

Cette publication se concentre sur des aspects techniques, éloignés de toute considération idéologique. Ainsi rappelle-t-elle que « *des efforts considérables de développement du réseau seraient nécessaires au-delà de 2030, tant au niveau du transport que de la distribution* ». Efforts qui impliqueraient, dès maintenant, « *un engagement des pouvoirs publics dans une planification à long terme, l'évaluation des coûts et un travail de concertation avec les citoyens* ». Alors que la facture d'électricité des Français ne cesse d'augmenter ces dernières années, et que le nombre de précaires énergétiques atteignait en 2020 plus de 6,8 millions de foyers, nos concitoyens sont-ils prêts à consentir à de tels investissements ? La question mérite d'être posée.

L'étude rappelle également que « *la capacité d'un système électrique à faire face à la demande à tout moment* » est conditionnée à la disponibilité « *de sources substantielles de flexibilité* ». Disponibilité d'autant plus essentielle que la puissance des moyens pilotables retirée d'ici 2035 pourrait atteindre, en Europe, les 110 GWh !

En accord avec les précautions et conclusions de cette étude, l'AFG rappelle que **des solutions de flexibilité existent d'ores et déjà dans le secteur du logement, à commencer par la pompe à chaleur hybride fondée sur la complémentarité de solutions gazière (chaudière à condensation) et électrique (PAC électrique)**. Lorsque les températures sont relativement clémentes, le logement est chauffé par la pompe à chaleur et, lors des pointes de froid, grâce au relais assuré par la chaudière à gaz, qui vient ainsi soulager le réseau électrique. **Intégrons dès maintenant cette flexibilité dans la RE2020.**

Patrick Corbin, président de l'AFG : « *Acteur de premier plan de la sécurité d'approvisionnement énergétique des Français, l'industrie gazière appelle le gouvernement à mettre sur la table tous les scénarii de la transition énergétique, sans œillères et avec pragmatisme. La crise que nous vivons doit être entendue comme un appel à réduire notre vulnérabilité et à construire, à cette fin, un système énergétique robuste, flexible, capable de relever le défi climatique à des coûts maîtrisés.* »

À propos de l'Association Française du Gaz :

Fondée en 1874, l'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle compte 8 membres titulaires (ENGIE, TOTAL, EDF, FGL, Gazprom, GRDF, GRTgaz, Teréga), 29 membres associés et environ 600 membres sociétaires. Elle est mobilisée sur l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité, à l'efficacité énergétique, à la mobilité et au développement des énergies renouvelables. www.afgaz.fr

Contacts presse :

Laurence Confort – laurence.confort@afgaz.fr – 06 60 91 95 30

Marie Leroy – marie@monet-rp.com – 06 82 97 97 50